

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
201^e année
23 octobre 2025
n° 37 / 8102^e
pages 1785 à 1832



CHRONIQUE / Responsabilité pénale
Le retardataire et l'infraction d'omission
> Alice Manchon

1794

ÉDITORIAL

1785 Courage, Benoît Chaffois

ACTUALITÉS

- 1788 Concurrence déloyale (dénigrement) : allégation de contrefaçon
- 1788 Responsabilité pour insuffisance d'actif : fixation de la contribution du dirigeant
- 1788 Marque (renouvellement) : point de départ du délai de six mois
- 1789 Diffamation (qualité pour agir) : imputations allusives ou déguisées
- 1789 Étranger (rétention administrative) : inconstitutionnalité du régime
- 1790 Élections (éligibilité) : exécution provisoire d'une peine d'inéligibilité
- 1790 Grossesse (naissance avec handicap) : responsabilité du professionnel
- 1791 Évaluation des salariés (critères) : notions vagues et imprécises

POINT DE VUE

1792 Moraliser la vie publique... en cour d'assises !, Gaspard Lindon

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1802 **Panorama** : Sociétés et groupements, Eddy Lamazerolles, Jean-Marc Moulin et Anne Rabreau
- 1814 **Notes** : Usage et mésusages du délai butoir prévu à l'article 2232, alinéa 1^{er}, du code civil, note sous Com. 17 sept. 2025, Jérôme François
- 1819 L'office du juge dans la réparation d'une perte de chance, note sous Ass. plén., 27 juin 2025 [2 arrêts], Odélia Faugère
- 1824 Le droit de la concurrence déloyale à la conquête de la concurrence « sociale », note sous Com. 25 juin 2025, Lucas Bettoni

ENTRETIEN

- 1832 Anne-Cécile Martin – Le délit d'obsolescence programmée : coquille vide ou « boîte de Pandore » ?



Lefebvre Dalloz



Tél. rédaction 0786620357
recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE ET PRINCIPALE ASSOCIÉE,
LEFEBVRE SARRUT
10 place des Vosges – 92400 Courbevoie
542 052 451 RCS Nanterre

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
JULIEN TANGUY,
représentant permanent de Lefebvre Sarrut

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE DELESALLE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛET DE KRAVEL (01 40 64 53 79)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Laurence BREUZÉ-DINNAT

Lindsay GILBERT

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU

Directrice de la Production éditoriale :

Anne-Laure CHAUMEIL MENNESSIEZ

Directeur artistique : Patrick VERDON

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice
ventes@dalloz.fr

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER

src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1 132,29 € TTC

Étranger : 1 117,5 € HT

Prix au numéro : 49,31 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Octobre 2025

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges – 92400 Courbevoie

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Protot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Benoît Chaffois

1785

Courage



ACTUALITÉS

1788

DROIT DES AFFAIRES

Concurrence-Distribution

Concurrence déloyale (dénigrement) :

allégation de contrefaçon,

Com. 15 oct. 2025

Entreprise en difficulté

Responsabilité pour insuffisance d'actif :

fixation de la contribution du dirigeant,

Com. 1^{er} oct. 2025

Propriété intellectuelle

Marque (renouvellement) :

point de départ du délai de six mois,

Com. 15 oct. 2025

1789

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Presse et communication

Diffamation (qualité pour agir) :

imputations allusives ou déguisées,

Crim. 14 oct. 2025

1789

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Étranger (rétention administrative) :

inconstitutionnalité du régime,

Cons. const. 16 oct. 2025

Élections (éligibilité) : exécution provisoire

d'une peine d'inéligibilité,

CE 15 oct. 2025

Santé publique

Grossesse (naissance avec handicap) :

responsabilité du professionnel,

Civ. 1^{re}, 15 oct. 2025

1791

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Évaluation des salariés (critères) :

notions vagues et imprécises,

Soc. 15 oct. 2025

1791

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Expertise (non judiciaire) :

force probante et office du juge,

Civ. 1^{re}, 15 oct. 2025



POINT DE VUE

1792

Moraliser la vie publique... en cour d'assises !
par Gaspard Lindon



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

1794

Le retardataire et l'infraction d'omission
par Alice Manchon

PANORAMA

1802

Sociétés et groupements
septembre 2024 – août 2025
par Eddy Lamazerolles, Jean-Marc Moulin
et Anne Rabreau

NOTES

1814

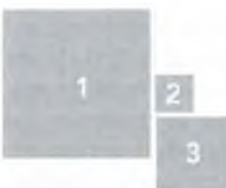
Usage et mésusages du délai butoir prévu à l'article 2232,
alinéa 1^{er}, du code civil, *note sous Com.* 17 sept. 2025
par Jérôme François

1819

L'office du juge dans la réparation d'une perte de chance,
note sous Ass. plén., 27 juin 2025 [2 arrêts]
par Odélia Faugère

1824

Le droit de la concurrence déloyale à la conquête
de la concurrence « sociale », *note sous Com.* 25 juin 2025
par Lucas Bettoni



ENTRETIEN

1832

Anne-Cécile Martin – Le délit d'obsolescence programmée : coquille vide ou « boîte de Pandore » ?

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise. Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique : 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... » : 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence : 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate) : 5 500 signes (références entre parenthèses).